



## **DEBOUCHES DE LA CLASSE DE PREMIERE SUPERIEURE CHARTES (COMPLEMENTS)**

Les élèves qui suivent les enseignements de cette classe peuvent prétendre en fin d'année à se présenter à l'admission directe en seconde année de l'**Institut d'Études Politiques de Rennes** après accord du conseil de classe.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec un jury. Cette procédure est limitée à cinq élèves pour la classe de Première supérieure Ulm-Chartes.

--> Pour un complément d'informations voir la fiche IEP.

À l'issue de l'année scolaire, le conseil de classe propose à l'**Université de Haute-Bretagne** (Rennes II) d'accorder aux élèves une **dispense de la seconde année de licence (L2)** dans une ou deux disciplines qui leur permet de s'inscrire en troisième année.

Pour les élèves ayant fait le choix de redoubler l'année de Première supérieure pour passer une nouvelle fois le concours, le conseil de classe propose en fin d'année à l'Université de Haute-Bretagne de leur accorder la **troisième année de licence (L3)**, sous réserve d'une épreuve dans leur spécialité, afin de leur permettre de s'inscrire en Master 1.

Une convention avec l'**Université de Rennes I** permet d'obtenir, après accord du conseil de classe et de l'Université, une validation d'acquis pour la **deuxième année de licence de droit** ou la **troisième année de science politique**.

L'année de préparation au concours d'entrée à l'École nationale des Chartes constitue aussi une excellente préparation au CAPES et à l'agrégation d'Histoire.